

Les origines de Neuville



Le nom de Neuville (*Neuvavilla*¹) indique une origine assez récente ne remontant qu'au Moyen Âge; cependant les civilisations antérieures, celtiques et gallo-romaines ont laissé des traces sur ce terroir.

Civilisation celtique

En 1861, dans une tombe en pleine terre, près de Neuville, on a trouvé un « torque » ou collier de l'époque celtique, qui semble dater du III^e ou II^e siècle avant J.-C.; il est conservé aux Antiquités de la Bibliothèque nationale². Des anneaux de bronze de la même époque, découverts en 1847 aux bras et aux pieds d'un squelette ont été donnés au musée de Troyes par la municipalité de Neuville.

1513. Torques décoré, sur son pourtour, de trois fleurons ajourés et flanqués chacun de trois petites boules. Entre les fleurons, des rinceaux en relief. L'une des extrémités porte un goujon qui pénètre dans la cavité de l'extrémité opposée.



1513

Diam., 152 mill.

Trouvé à Neuville-sur-Vannes, près de Troyes.

Des torques analogues, trouvés à Rouillerot et à Barbuise (Aube), sont conservés au Musée de Troyes. Voy. L. Le Clerc, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, pp. 79 à 81 et pl. 11.

Civilisation gallo-romaine

Une villa gallo-romaine sise contrée de Logny, en partie sur Estissac et en partie sur Neuville, est reconnue pour la première fois en octobre 1861 par Théophile Boutiot³. Celui-ci fit la découverte de nombreux débris de poterie sigillée, de marbres fins et variés, de larges tuiles romaines, de substructions en silex, de verre fondu dans un incendie, de mosaïques, de béton, etc. (Tous ces objets sont déposés au Musée de Troyes).

En dehors de Logny, le cadastre de Neuville ne fournit aucun nom de lieu qui paraisse remonter à l'époque celtique ou gallo-romaine.

Sur une carte des pays habités avant le v^e siècle, seul le village de Logny figure sur le terroir. Il semble que l'histoire du village trouve ses racines au lieu-dit de Logny.

Au cours de prospections aériennes, on a repéré divers sites et chemins gallo-romains aux lieux-dits: « Le Pley, Bréviaire, La Culotte, Perrière-Marc, Le Bas du Pley, Pâture du Haut, Maison Jeannet, Bois de Montaigu »⁴.

La Seigneurie de Neuville et de Bourg-de-Partie

L'existence de Neuville (*Novilla*) n'est attestée que depuis 1187.

Avant la Révolution, Neuville faisait partie de la Châtellenie de Villemaur, généralité de Champagne, élection de Troyes.

Au Moyen Âge, plusieurs fiefs étaient situés sur la Seigneurie de Neuville: L'Oiselet, Soicheville (ou Sècheville), Logny, et dépendaient de la suzeraineté du Baron de Villemaur.

Le hameau de Bourg-de-Partie était franc-fief et avait sa Seigneurie qui était bien délimitée et séparée de celle de Neuville. En témoigne un acte de vente du 11 mai 1720⁵ où il est dit « *La terre est seigneurie de Bourg-de-Partie, paroisse de Neuville, terre en franc-alleu⁶, noble, sans aucune mouvance féodale, consistant en haute, moyenne et basse Justice, dont les appellations relèvent directement du Bailliage de Troyes* ». Pour l'exercice de la haute justice, il fallait un tribunal complet de plusieurs officiers de Justice; il fallait prison, poteau, et surtout une potence, ce qui était obligatoire comme signes de la Justice seigneuriale⁷.

1. *Dictionnaire topographique de l'Aube*, MM. Boutiot et Socard.

2. Bibliothèque nationale, collection des bronzes antiques, catalogue Bablon et Blanchet n° 513.

3. Joseph Théophile Boutiot, (Vendeuvre-sur-Barse, 1816; Troyes, 1875) historien de Troyes et de la Champagne méridionale.

4. *Carte archéologique de la Gaule: 10. Aube*, Laurent Denajar, Éditions de la MSH, 2005.

5. Archives départementales de l'Aube, série E. 48.

6. Terre libre dont le propriétaire ne relevait d'aucun seigneur.

7. Archives départementales de l'Aube, E.527, 6 juillet 1552.

(Aveu de Jean d'Auquoy). Le droit et l'exercice de la justice sont restés jusqu'à la Révolution (*Cahier de Neuville pour les États généraux de 1789*). Sur le finage de Bourg-de-Partie, il y avait le fief de Lomery, mouvant de la Seigneurie de Bourg-de-Partie.

Le nom du hameau a beaucoup varié, dans les aveux des Seigneurs: Borde-partie, Bourde-partie, Boutepartie, Bout-de-Partie et enfin Bourg-de-Partie.

1. Les seigneurs de Neuville, XII^e-XIII^e siècles

En 1187 **Manassès de Neuville** était vassal de la Dame Hélia femme d'Eude de Villemaur et arrière vassal du comte de Champagne⁸.

Le nom de Manassès de Neuville implique l'existence d'un fief de même nom dès le début du XIII^e siècle. Il est mentionné pour la première fois, dans le rôle des fiefs du douaire de la Comtesse de Champagne, dont les titulaires rendirent hommage à Thibaud IV après le décès de cette princesse, survenu **en 1229**.

Le seigneur en était alors **Guillaume de Neuville** fils ou du moins parent, de Manassès⁹. À cette date, nous constatons l'organisation féodale du terroir de Neuville avec les fiefs de Borde-partie appartenant à Marie de Prunay et celui de Sècheville appartenant à Pierre d'Ervy¹⁰.

Guillaume de Neuville vivait encore en février 1241, date à laquelle il fit abandon de 213 arpents de bois au comte Thibaud IV, moyennant la suppression du droit de gruerie sur 313 arpents des bois de la seigneurie¹¹.

Cette famille du nom de Neuville existait toujours dans la région à la fin du XIII^e siècle: en novembre 1297, lors de la vente d'une coupe de bois de « Valyerre » (Vauleurré) apparaît le nom de Gui de Neuville, chevalier¹².

Vers 1260, les fiefs de Neuville et de Borde-partie sont passés entre les mains de **Renier de Nogent**

(**sire de Villemaheu**, *ibid.*¹³ n°6640) qui les tenait de sa femme, sans doute fille de Guillaume de Neuville et de Jeanne de Cheü.

En 1274 – 1275 : division du fief de Neuville

Une partie était demeurée aux mains du Sire de Villemaheu Renier (de Nogent en Bassigny) ou de son héritier (*ibid.*, n° 6640) et l'autre partie était à la Dame de Maraye qui possédait à Neuville et à Borde-Partie des coutumes, des cens, la taille, la justice, des gagnages; elle avait pour vassal à Borde-Partie le chevalier de Rouillerot et sa « fillâtre » (belle-fille) (*ibid.* n° 6595).

2. Les seigneurs au XIV^e siècle

En 1301, par lettres passées sous le sceau de la prévôté de Troyes, Regnaud de « Lour » (Lourps, Seine-et-Marne), chevalier, et Madame « Agneaul » sa femme, vendirent à **Robert II, Duc de Bourgogne, et à Agnès de France** sa femme, ce qu'ils avaient à « Neufville lez Villemor » pour 1 250 l. t.¹⁴

Le Duc Robert était mort en 1306 sans avoir encore disposé de la terre en faveur de l'un ou l'autre de ses enfants. C'est sans doute pour confirmer la vente de 1301 que Regnaud de « Lour » et sa femme, par lettres passées sous leurs sceaux, renouvelèrent la vente mais cette fois, au **Duc de Bourgogne Hugues V le 14 novembre 1307**, (*ibid.*, f° VIII v°).

La promesse de dotation faite par le Duc Robert II à sa fille Marguerite, lors de son mariage en septembre 1305, avec **Louis de France (le Hutin)**, Comte de Champagne, avait été réalisée par son fils le Duc Hugues V **en 1311** seulement; parmi les terres attribuées à **Marguerite de Bourgogne** figurait Neuville¹⁵.

Marguerite de Bourgogne mourut en **1315** et eut pour héritière sa fille, **Jeanne de France**, reine de Navarre, morte en 1349, mariée à **Philippe de France, Comte d'Evreux**. En 1328 « Neufville » était cité dans le texte en français de la prisée de Villemor.

8. A. Longnon, *Fiefs de Champagne*, Doc. I, n° 2206.

9. *Ibid.*, n° 3930.

10. *Ibid.*, n° 1299.

11. Arbois. *Histoire des Comtes de Champagne*, Catalogue n° 2589.

12. A. Longnon, *Fiefs de Champagne*, Doc. III, 112.

13. *Ibid.*, abréviation du mot latin *ibidem* qui signifie au même endroit, réf. document sus-cité.

14. Archives départementales de Côte-d'Or, B 1269.

15. Don Plancher, Archives de la Côte d'Or, B.292.



Philippe VI de Valois, roi de France.

Leur fille, **Blanche de Navarre**, deuxième femme de Philippe VI de Valois, figurait comme dame de Neuville en **1367 ou 1368**¹⁶ et encore en **1375**¹⁷. En date du 12 avril 1374, Blanche de Navarre était en procès au Parlement de Paris contre la Comtesse de Flandre et d'Artois au sujet de la mouvance et du ressort des terres de Neuville et de Bourde-Partie. Il fut entendu que la souveraineté appartenait à la Comtesse qui vendit ses terres et la maison seigneuriale à la famille de Scepeaux, seigneurs de Bourde-Partie. Les deux fiefs furent ainsi réunis en un seul domaine.

3. Les seigneurs aux XIV^e et XV^e siècles

Dès **1328**, la comtesse d'Evreux avait un coseigneur, **Jean de Scepeaux**, qui était aussi seigneur de Bourde-Partie¹⁸.

En **1374**, **Guillemette de Montigny**, veuve Jean de Scepeaux, était dame douairière¹⁹. La nue-propiété a appartenu successivement à ses deux

filles: en **1384**, à **Marguerite de Scepeaux**, femme de Simon Huré, puis en **1389** à **Isabeau de Scepeaux**, héritière de sa sœur et femme de Jean de Premier-Fait, seigneur de Viâpres-le-Petit en partie²⁰. Isabeau était encore dame desdits lieux en **1405**.

Vers **1430**, le seigneur était **Gilles ou Gillet de « Fillemain »** qui fut exécuté « pour ses démérites ». (Fin de la guerre de Cent Ans: il est permis de supposer que ce seigneur avait pris parti pour le Duc de Bourgogne contre le roi Charles VII). Ses biens avaient été confisqués et le roi donna lesdites terres à **Baudichon de « Plouverres » alias de « Pluviers »** qui les avait dès **1434**²¹.

Un peu plus tard, on trouvait **Pierre Paris**, écuyer, demeurant à Chablis²².

En **1443-1464**, **Nicolas Rolin**, Chancelier de Bourgogne, était propriétaire des biens acquis en 1443 du précédent (*ibid.*)

4. Les seigneurs aux XVI^e et XVII^e siècles

Les seigneurs avaient le droit de colombier et eux seuls dans la Seigneurie avaient le droit d'avoir des pigeons; ils avaient aussi le droit seigneurial de pêche dans la rivière.

Dans leurs aveux, les seigneurs déclaraient que plusieurs habitants de Neuville étaient taillables, corvéables et de morte main. À partir de 1653 les aveux ne mentionnent plus cette servitude.

En **1515**, **Pierre de Rohan**, dit « Maréchal de Gié », Duc de Nemours déclarait être le seigneur de Bourg-de-Partie (Aube E 527).

En 1527, Philippe, bâtard de Courcelles vendait le fief de l'Oiselet au Chapitre de Saint-Étienne de Troyes (*ibid.*).

En **1520** **Perrette de Courcelles de Saint-Liébault**, femme de Jacques Premier d'Auquoy, chevalier, seigneur de Fay aux Loges (Loiret) pouvait n'avoir été dame qu'à titre de douaire.

1533-1579, **Jean d'Auquoy**, écuyer, seigneur aussi du Fay-aux-Loges (Loiret) avait épousé Marie de la Borde (Bérulle) (*ibid.*; Arch. Neuville).

16. Archives départementales de l'Aube, E 152.

17. Arch. nat., X1c 30, n° 117.

18. A. Longnon, *Documents*, II, 391, 392.

19. Archives départementales de l'Aube, E 527.

20. Archives départementales de la Côte d'Or, B 3864.

21. Archives départementales de l'Aube, E 527.

22. Archives départementales de l'Aube, E 527.

Après le décès de Jean d'Auquoy, les seigneuries de Neuville et Bourg-de-Partie furent partagées en deux parts inégales. La branche masculine eut les quatre cinquièmes de la seigneurie de Neuville et la branche féminine eut l'autre cinquième et la seigneurie de Bourg-de-Partie.

Branche masculine

De **1580 à 1619**: **Jacques II d'Auquoy**.

De **1624 à 1653**: **Abraham d'Auquoy**, son fils, Gabrielle d'Auquoy, sa fille, avait déjà la part de sa tante Marie en 1643. Elle était l'épouse de Guillaume de Rouxel de Médavi, seigneur du Deffant; ce dernier, mécontent du partage des terres, assassina ses petits-cousins descendants de la branche féminine (voir ci-dessous).

Sous la qualification de femme séparée de son mari, Gabrielle aliéna en 1664 les quatre cinquièmes de la **seigneurie de Neuville**. L'acquéreur Charles de Vassaud, Conseiller au Parlement de Paris, les revendit cette même année, aux deux **demoiselles Bouvot** (filles des malheureux assassinés).

Branche féminine

De **1585 à 1623**: **Ambroise d'Auquoy** fit bâtir la maison seigneuriale, à l'ouest de Neuville.

En **1629** : **Marie de Thomelin**, sa fille, était la femme de Louis de Chomedey seigneur de Chavane (Germenoy-en-Brie) et de Maison-Neuve (Arch. Aube E 527).

1648-1652: **Paul de Chomedey**, son fils, seigneur de Maison-Neuve, fut le fondateur et le premier gouverneur de Montréal (Canada).

Sa sœur Jacqueline, femme de François Bouvot, seigneur de Cheully lui succédait. François Bouvot, puis 4 ans plus tard, sa femme Jacqueline, furent assassinés par Rouxel de Médavi seigneur du Deffant qui voulait s'approprier de la totalité des terres²³. Il fut condamné à être rompu vif mais finalement après s'être caché quelque temps pour se faire oublier, il est mort tranquillement dans son lit.

En **1664** : **Charlotte-Hélène Bouvot** et sa sœur **Marie**, filles orphelines de Jacqueline Bouvot, acquirent les quatre cinquièmes de Charles de Vassaud. Elles réunirent, à cette date, la totalité de la terre de Neuville et Bourg-de-Partie qui ne sera plus divisée.

1674-1699: **la dame de Baraillon** fit don en 1699, de tous ses biens à sa cousine Marie Aubert de Villeserin.

1701-1720: **Marie Aubert de Villeserin**, veuve de Claude Foucault, conseiller au Parlement, était héritière de la précédente.

1720 : **Guillaume Gense**, huissier au Châtelet, et son fils Étienne devenaient acquéreurs de tous les biens²⁴.

1727-1750: sa veuve **Catherine Legras** et leurs enfants **Guillaume, Jean-Baptiste et Louise Gense** étaient les héritiers²⁵.

De **1757 à 1764**: **Thomas-André-Marie Davignau**, lieutenant général au bailliage d'Auxerre.

En **1764** : **Marie-Anne Charlot**. À sa mort, en **1773**, son fils aîné **Antoine-Nicolas Jaillant**, avocat au parlement à Paris, fut le dernier seigneur de Neuville et Bourg-de-Partie. Les Neuillois l'appelaient le « bossu ». Il est mort célibataire le 5 septembre 1813 et fut enterré dans le parc de son château. Lors de l'invasion de 1814, sa tombe fut pillée par les « cosaques ».

La Révolution

Neuville, chef-lieu de canton. Pendant la révolution, Neuville faisait partie du district d'Ervy, et par décret de l'Assemblée constituante du 22 décembre 1789, il fut désigné pour être le chef-lieu du canton du 12 octobre 1790 au 7 floréal de l'an VIII (8 mai 1800).

Les communes de ce canton étaient: Neuville-sur-Vanne (nouvelle appellation donnée), chef-lieu (325 habitants), Aix-en-Othe (1 500 habitants), Bucey-en-Othe (369 habitants), Chenegy (795 habitants), et Villemaur-sur-Vanne (331 habitants). (Estissac dépendait du canton de Fontvannes.)

La désignation de la plus petite commune pour être le chef-lieu de canton peut paraître bizarre. La raison était de choisir le point le plus central, afin de faciliter les réunions de sections.

Aussitôt le canton constitué, il fut procédé à la nomination du Conseil Cantonal; la première assemblée de ce conseil a dû avoir lieu dans les premiers mois de 1791 et les délibérations ont dû être consignées sur un registre prévu à cet effet.

23. Archives départementales de l'Aube, G 40.

24. Archives départementales de l'Aube, E 529.

25. Archives départementales de l'Aube, E 529, 530.

Les registres du canton de Neuville ont disparu. Les registres de la municipalité de 1800 à 1814 manquent également car en 1814, lors de l'invasion, les « alliés » les avaient détruits; ce fait est signalé par le Maire Étienne Delépine sur la couverture du registre des délibérations communales, commencé en 1814.

La justice de paix. Le chef-lieu de canton était aussi le lieu où siégeait la justice de paix. On a trouvé dans divers documents les noms de quatre de ces juges :

Prémiat en 1791, François Chenut de 1793 à l'an III, François Fouët en l'an IV et l'an VII, Edme Morin.

Ces juges de paix étaient désignés pour deux ans, par les électeurs du canton.

Pas de mouvement révolutionnaire à Neuville : dans le registre L.C.1-36, aux archives de l'Aube, il y a une note du 7 août 1790, où il est dit « les habitants de Neuville-sur-Vanne paraissent n'avoir aucun dessein violent sur la personne ni sur les propriétés du ci-devant seigneur Jaillant » qui fut même élu par les électeurs du canton, en 1795, président de l'administration du canton de Neuville. N'ayant pas émigré, ses propriétés ne furent ni confisquées ni vendues pendant l'époque révolutionnaire. À noter qu'Antoine-Nicolas Jaillant n'était pas noble.

Cependant dans le registre G.1.47 des archives de l'Aube, on trouve une pétition du 1^{er} messidor an II (20 juin 1794) émanant du citoyen Flogny, demeurant à Neuville, demandant le partage des biens communaux. Mais le partage n'eut pas lieu.

Vente des biens de la seigneurie. La seigneurie de Neuville possédait trois fermes qui furent vendues vers 1820 par les héritiers du seigneur Antoine Nicolas Jaillant.

La ferme dite du Vieux Château acquise par Pierre Méant.

La ferme de la Borde, acquise par Étienne Delépine

La ferme de Bourg-de-Partie, acquise par Hilaire Viault.

Quant au château et ses dépendances, ils furent vendus à M. Prévost, avocat à Troyes qui fit démolir le vieux bâtiment pour y construire la maison de plaisance qui existe actuellement.

Vente des biens nationaux et des biens des Émigrés. Sur le finage de Neuville, il existait plusieurs propriétés appartenant d'une part à des commu-

nautés religieuses et d'autre part à l'émigré « La Rochefoucauld-Liancourt, duc d'Estissac »; tous ces biens furent confisqués et vendus au profit de la Nation.

La vente des biens nationaux eut lieu au district d'Ervy le 2 mars 1791²⁶. Cette vente se composait de :

✓ 124 arpents 73 cordes de terre lieu-dit « Les Bécherets », appartenant aux religieux de Foicy près de Troyes, adjugés à Jean Charmantier pour 15 500 livres;

✓ 80 arpents 60 cordes dit le fief de « l'Oiselet », appartenant au chapitre de Saint-Étienne de Troyes, vendus à plusieurs acquéreurs pour la somme de 8 000 livres.

Cinq quartiers de terre de « la Cendrine » et 40 cordes de pré de « la Prévôté », appartenant à la cure de Neuville, vendus pour la somme de 800 livres, à Antoine Henri Prémiat, Juge de paix du canton de Neuville-sur-Vanne.

Le 14 prairial an II et le 18 vendémiaire an III, tous les biens appartenant à l'émigré « la Rochefoucauld », soit 95 arpents 65 cordes situés sur le finage de Neuville, furent adjugés à des habitants de Neuville et Bourg-de-Partie. La vente produisit la somme de 21 820 livres.

Lieux-dits au cadastre de 1841 : Aiguebaude, la Borde, Bourde-Partie, la Bouvotte, les Brosses, le Château, le Fort-Boudin, la Grande-Chambre, la Grande-Vente ou les Grandes-Ventes, Logny, la Maison-Jeannet, Montaigu, la Motte d'Oiselet, ou Oiselet, Neuville (bois de, en partie sur Estissac), l'Ogny (ruisseau), le Parc, le Pley, le Point-du-Jour, le Poirier-Ferré, Prévôté (Grande, Petite), Saint-Martin, Saint-Roch, Sècheville, Tartarat, le Trésor, les Usageats, les Usages, Vaulerré, Vauprense, le Vieux-Château.

Les guerres

Campagne de France. En 1814, les Autrichiens sont entrés à Neuville le 14 février, y ont séjourné quelques jours, ils commirent de nombreux pillages et maltraitèrent beaucoup les habitants.

L'armée ennemie, battue par Napoléon à Montereau le 18 février 1814, fit retraite en se dirigeant vers Troyes. Quelques détachements passèrent par Neuville; ils mirent le feu à plusieurs maisons, c'était, disaient-ils pour éclairer la ligne de retraite.

26. Archives départementales de l'Aube, registre 1.9. n° 24.

Après la défaite de Napoléon à Waterloo, en 1815, un groupe de l'armée Bavaoise établit ses quartiers à Neuville et y séjourna 24 jours; le gros du régiment était à Estissac (archives de l'Aube).

La guerre franco-prussienne de 1870 : elle ne fut sensible à Neuville que par des passages de troupes de l'Armée du Prince Frédéric-Charles de Prusse venant de Metz (11, 12 et 13 novembre) qui firent de nombreuses réquisitions.

La guerre de 1914-1918. Cette guerre causa la mort de 14 jeunes gens de Neuville sur les champs de batailles. Les Neuillois garderont toujours le souvenir de ces glorieux enfants morts pour la patrie, et reposant sous des tertres épars, des terres de l'Alsace, aux rives de la mer du Nord.

Durant la guerre, l'ancienne usine Bonbon, rue Deheurles-Baudin, servait de cantonnement à l'armée. Sur cette carte, plusieurs soldats en uniforme posent devant l'usine. Ils partaient manœuvrer dans l'ancienne carrière Jouffrieau où beaucoup de douilles de cette époque ont été retrouvées.

La cantine et la prison se trouvaient en face, là où se trouve actuellement la maison de Lisette et Maxime Delpipo. Des ossements d'animaux trouvés en grand nombre attestent de cette utilisation des lieux.

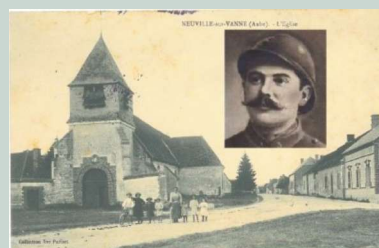
Noms des jeunes gens de Neuville victimes de la guerre 14-18

- | | |
|---------------------|-------------------|
| 1. Simon Théodule | 8. Boudier Marcel |
| 2. Courtois Fernand | 9. Guigner Émile |
| 3. Leclerc René | 10. Miat Maurice |
| 4. Noble Raoul | 11. Pouard J. |
| 5. Humbert Émile | 12. Girardin G. |
| 6. Godart Ernest | 13. Lemaire |
| 7. Cocasse Charles | 14. Rat Julien |

Correspondance de guerre, il y a cent ans

Le 26 juin 1915, le Sergent Léon Mortreux de la 26^e Compagnie du 46^e Régiment d'Infanterie a quitté Fontainebleau pour rejoindre Neuville-sur-Vanne où la troupe est installée en cantonnement.

Léon Mortreux donne de ses nouvelles à sa famille de Béthune. Avec légèreté, il écrit sur cette carte postale, comme pour une carte de vacances.



Recto de la carte postale.



*Cher Oncle,
Sommes arrivés ici hier à 5 h par train
voyageurs. Beau temps, bon voyage. La
classe 16 heureuse d'essayer la vie en can-
tonnement. Pas trop entassés, aussi
sommés-nous assez bien. J'espère en bonne
santé et t'embrasse
Léon, 26^e Compagnie - 46^e Régiment
Infanterie Neuville-sur-Vanne par
Estissac (Aube)*

La guerre de 1939-1945. Durant la Seconde Guerre mondiale, trois jeunes gens de Neuville ont perdu la vie :

Gommery Gaston, Courtois Maurice, Bazin Robert.
En mai 1940, l'armée réquisitionna le bâtiment de l'ancienne usine Bonbon (transformée par

M. Soucin en bergerie) pour l'utiliser comme atelier de réparation d'avions.

Les officiers allemands prirent possession de la maison familiale Jouffrieau et avaient installé la « roulante » dans l'usine. Le reste de la troupe occupait de nombreuses maisons de Neuville.



Article proposé par Chantal Vereecke — Sources principales :

- ✓ *Dictionnaire historique de la Champagne méridionale (Aube), des origines à 1790*, Alphonse Roserot, Langres, Imprimerie Champenoise, 1942 ;
- ✓ *Notice sur Neuville-sur-Vanne et Bourg-de-Partie*, manuscrit de Brusley-Mosle, 1919 (Archives départementales de l'Aube 1 J 186) ;
- ✓ Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, Auguste Longnon, Imprimerie nationale – Paris (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1145986>).